



## Informations officielles à la population

### Gestion des déchets

La Municipalité a décidé de prendre les mesures suivantes.

#### 1. Déchets organiques (branches et gazon)

En raison des abus constatés et afin de mieux répondre aux attentes de la population, les heures d'ouverture ont été réduites (cf. Gazette de Buchillon n° 1/2019), l'horaire suivant a été arrêté :

- lundi 17h00 à 19h00 (uniquement pendant l'heure d'été)
- mercredi 14h00 à 17h00
- samedi 9h00 à 12h00 (heure d'été : 12h30)

Du personnel auxiliaire sera prochainement engagé ; il assurera la surveillance des bennes gazon et branches. Tout dépôt illicite sera refusé.

#### 2. Entreprises

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019, les entreprises ne seront plus autorisées à décharger leurs déchets végétaux. Elles sont vivement encouragées à se rendre directement à Lavigny, auprès de l'entreprise Ecorecyclage SA (route du Vignoble 101).

#### 3. Déchetterie

La benne des déchets encombrants contient trop souvent des objets inférieurs à **60 cm** (patins à roulette, classeurs, casques, etc.), lesquels doivent être évacués dans des sacs taxés. Une surveillance plus stricte sera mise en place et tout dépôt non conforme sera refusé.

### Encombrants incinérables



#### Accepté

- Objets
  - volumineux (plus de 60 cm)
  - composites
- Moquettes et tapis
- Matelas



#### Refusé

- Sacs poubelle
- Déchets recyclables
- Déchets spéciaux
- Appareils électriques et électroniques
- Papier et carton
- Déchets inertes